

L'embaumement : rituel et symbole de pouvoir en Occident *

par Philippe CHARLIER *

Introduction

Pour quelle raison a-t-on pris l'habitude, en Occident, d'embaumer le corps des nantis ? De conserver le plus intègre possible le cadavre des puissants, fussent-ils rois, reines, aristocrates ou ecclésiastiques ? En quoi le corps mort devient-il un objet de puissance, un faire-valoir au service d'une famille, d'un clan, d'une dynastie ? Quel *modus operandi* permet cette conservation partielle ou entière du cadavre ? C'est à ces questions pratiques que nous allons tenter de répondre.

La théorie

Les débuts de l'embaumement sont marqués par un but pratique : rendre présentable au public le cadavre d'un individu mort à distance de son lieu de sépulture. Pèlerin ou Croisé tombé en Terre Sainte, voyageur ou ambassadeur, etc. Dans ce premier temps de l'embaumement, ce sont les cuisiniers qui vont œuvrer : ils ont l'habitude d'ouvrir les carcasses animales, ils savent saigner une viande, ils ont accès aux aromates. Ainsi retardent-ils temporairement la décomposition et la putréfaction en ôtant les lividités cadavériques, en éviscérant le tronc, et parfois en retirant le cerveau de la boîte crânienne, puis en remplissant les cavités devenues vides par des substances desséchantes et odoriférantes : épices, sel, encens, herbes aromatiques, etc. Des éléments extra-culinaires peuvent s'ajouter à cette "cuisine des morts" : cuivre, mercure, chaux vive, etc. Rien ne différencie, dans les faits, une volaille farcie ou une tête de veau d'un cadavre embaumé, à ce détail près que le défunt sera présenté publiquement dans un but quasiment médico-légal : on doit s'assurer que celui dont la mort est déclarée est bien le bon défunt. La reconnaissance des traits ou particularités physiques de l'individu est obligatoire (1).

Lorsqu'il est impossible de ramener la totalité du corps mort, pour des raisons pratiques : début d'altération *post-mortem* avec impossibilité d'assurer des soins corrects d'embaumement ; ou pour des raisons économiques : il faut rémunérer l'embaumeur et payer les matières premières qui se révèlent particulièrement onéreuses, alors des éléments "symboliques" peuvent seuls être rapatriés jusqu'à la veuve ou aux ayant-

* Séance de février 2015.

** AnthroLAB (Equipe d'Anthropologie Médicale et Médico-Légale), UFR des Sciences de la Santé (UVSQ & Université Paris-Descartes, EA 4569 / AP-HP1), 2, avenue de la Source de la Bièvre, 78180 Montigny-Le-Bretonneux ; philippe.charlier@uvsq.fr

droits : tête, membres supérieurs, cœur. Cette pratique a pris le nom de *More teutano*, inspirée - dit-on, mais sans source sûre - des chevaliers teutoniques morts dans l'exercice de leurs fonctions entre Pays Baltes, Danube et Proche-Orient. Cette partition du corps ne vise pas encore à une dispersion du cadavre, puisque l'ensemble est ramené au pays natal, puis inhumé.

Une déviance de cette pratique s'est secondairement installée, destinée cette fois-ci à éparpiller le corps mort. Il s'agit de la *dilaceratio corporis*, littéralement le morcellement du cadavre : partant d'un unique défunt, deux ou trois sépultures peuvent être consacrées. En 1199, Richard Cœur-de-Lion est mortellement blessé à Châlus (Limousin) et, dans la dizaine de jours que dure son agonie, a le temps d'organiser ses funérailles : tombeau de cœur dans la cathédrale de Rouen (alors en territoire anglais), tombeau d'entrailles dans l'église de Châlus (classiquement les viscères sont laissées sur les lieux mêmes où se déroule l'embaumement), tombeau de corps dans l'abbaye de Fontevraud (nécropole dynastique des Plantagenêt). Autre exemple avec Louis IX dont la dispersion du corps va suivre le trajet de sa dépouille depuis son lieu de décès jusqu'à la nécropole royale qu'il institua à la basilique de Saint-Denis : tombeau de peau à Tunis, tombeau d'entrailles à Monreale (dans le royaume tenu par son propre frère Charles d'Anjou), tombeau de cœur à la Saint-Chapelle (ce point est discuté par les spécialistes), tombeau de corps à Saint-Denis.

Cet "éparpillement cadavérique" ne laisse rien au hasard et constitue bien un marquage territorial *post-mortem*. Une façon de réaliser un bornage du territoire royal par les abattis, comme si le sang fixait la propriété de la terre. Louis IX, comme ses successeurs, n'aura de cesse de renouveler ces liens du sang et du sol, faisant inhumer ses proches (y compris ses enfants) dans des établissements religieux éloignés les uns des autres. Paraphrasant Pascal, on pourrait dire : "Plaisant territoire que des cadavres bornent"...

Plus tardivement, en même temps que d'autres corps de métiers s'emparent du corps mort, principalement apothicaires et barbiers-chirurgiens, les médecins décidant de s'en tenir aux soins *ante-mortem* et renâclant à pratiquer des embaumements, l'habitude d'offrir ses restes de façon posthume commence à s'installer. En 1643 et 1715, Louis XIII et Louis XIV réaffirment leur soutien et leur gratitude envers la Société de Jésus en faisant déposer dans des "reliquaires" de vermeil leurs cœurs dans l'église Saint-Paul-Saint-Louis, comme une offrande au Général des Jésuites. Dans un cadre privé, le comte de Buffon offrira son cerveau à la veuve Necker (son dernier amour) et son cœur au Muséum National d'Histoire Naturelle...

La pratique

La multiplication des études ostéo-archéologiques a permis de mieux mettre en perspective les traités de chirurgie, médiévaux ou plus tardifs, décrivant le *modus operandi* des soins d'embaumement.

Les cas de la reine mérovingienne Arégonde (2) et des corps paléochrétiens de Saint-Victor de Marseille ne fournissent pas l'assurance qu'un embaumement ait véritablement été pratiqué ; peut-être ne s'agit-il que de végétaux ou substances odoriférantes apportés au contact de la dépouille sans qu'on ait touché *stricto sensu* au cadavre lui-même ?

Charles le Chauve est l'individu occidental pour lequel les données textuelles mentionnent avec certitude la réalisation d'un embaumement : mort à Nantua (Ain) en 877, il subit une éviscération (*corpus more regio curatum*), puis le cadavre fut conservé à l'aide de vin et d'aromates (3).

En 1040, Foulque Nerra III, le comte d'Anjou connu pour ses exactions, meurt en Lorraine au retour d'un énième pèlerinage en Terre Sainte ; le corps est ouvert par un médecin, les entrailles sont laissées près de la cathédrale de Metz, tandis que le reste du cadavre, enduit extérieurement d'aromates, est inhumé à Beaulieu-lès-Loches près d'une relique du Saint Sépulcre rapportée par ses soins (4).

Pour le roi de France Philippe Ier, la réouverture récente du caveau a montré un cadavre recouvert d'un amas de feuillages et de branches (tiges de menthe, de noyer, d'angélique, feuilles de noyer), la tête posée sur un oreiller de feuilles d'iridacées, un bouquet jeté sur le corps, et des vêtements faits de laine, chanvre, velours, lin et soie (5).

L'étude interdisciplinaire du cœur de Richard Cœur-de-Lion (1199) a mis en évidence un processus extrêmement complexe associant myrte, marguerite, menthe, pin, mercure, cuivre, chaux vive, brai de bouleau et encens ; ce dernier aromate, généralement absent des processus d'embaumement à cette période, doit être considéré comme un produit d'exception destiné à favoriser l'apothéose du souverain anglais particulièrement décrié à son retour de la Troisième Croisade : l'évêque de Rochester ne disait-il pas peu après le décès que Richard n'était pas encore parvenu au paradis mais devait encore expier ses crimes durant 33 années de Purgatoire ? (6).

Des épices particulièrement onéreux sont utilisés pour Jean Ier de Berry en 1416 : embaumement interne à base de farine de fèves, d'oliban, de myrrhe, d'encens, de mastic, de momie, de "militilles"*¹, de bol d'Arménie, de sang-dragon, de noix de cyprès, d'herbes odorantes, de mercure, de camphre, de musc, de colophane, de poix noire et de coton ; cadavre enveloppé dans une toile de Reims, ficelé de cordes, déposé dans un coffre de plomb sans couvercle placé dans un cercueil de bois avec des anneaux en fer. Trois sépultures sont consacrées, comparablement à l'usage royal : tombeau de corps dans la cathédrale de Bourges, tombeau de cœur dans la basilique de Saint-Denis, tombeau d'entrailles dans l'église Saint-André-des-Arts à Paris (7).

En 1435, Jean de Lancastre, duc de Bedford, meurt à Rouen. L'étude récente de sa dépouille a mis en évidence un embaumement (interne et/ou externe ?) à base de mercure, myrte, menthe, encens, chaux et cuivre (8). Les chroniques historiques attestent que le corps a été mis en un cercueil de chêne dans un contenant en plomb.

D'autres corps ont été décrits comme recouverts de mercure ou "noyés" dans un cercueil rempli de mercure, par exemple Charles VII (1461) et Anne de Bretagne (1514)... du moins tel qu'attesté au cours des profanations révolutionnaires de leurs tombeaux dans la basilique royale de Saint-Denis (9).

En 1450, Agnès Sorel, favorite officielle du roi Charles VII, meurt à Jumièges (Normandie) ; son embaumement est pratiqué sur place. Une partie des viscères est inhumée dans cette abbaye, tandis que le corps embaumé est déposé à Loches. Son étude inter-disciplinaire a mis en évidence un usage de fruits et graines de mûrier blanc, de rhizomes (gingembre ?) et de poivre gris maniguette d'Afrique de l'Ouest (10).

Si le corps de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, n'a pas été conservé, les comptes de son embaumement ont permis d'identifier les substances utilisées pour la préservation de son cadavre : embaumement interne et externe à base de poix noire, résine, colophane, encens, mastic, styrax calamite, gomme arabique, gomme adragante, aloès, myrrhe, *Gallia muscata* (préparation officinale), *Alipta muscata* (préparation officinale), cerfeuil musqué, noix de cyprès, térébenthine, canevass, poivre, sel, camphre, cumin, bol d'Arménie, terre sigillée, henné, écorce de grenade, galbanum, bois d'aloès, alun,

* Préparation à base de miel.



Visage du gisant de Richard Cœur de Lion (Cathédrale de Rouen, cliché P. Chartier).



Intérieur du crâne scié de Charlotte de Savoie (Cléry-St-André, cliché P. Chartier).

zédoaire répandu sur le corps après embaumement et bandeletage, baume artificiel sur le visage. Le cadavre a ensuite été déposé dans un cercueil de fer puis de plomb (11).

En revanche, si les restes de Louis XI et Charlotte de Savoie ont pu faire l'objet d'une étude scientifique complète, aucun produit d'embaumement n'a pu être mis en évidence de façon claire ; seuls ont été identifiés des signes osseux d'ouverture du corps, sternotomie, craniotomie (12). La squelettisation quasi-complète des restes de Diane de Poitiers (morte en 1566) n'a pas permis de mettre en évidence d'autre produit d'embaumement que des résidus bitumeux (13).

Les cas plus récents sont particulièrement bien documentés, car certains chirurgiens n'hésitent pas à user de cadavres célèbres pour assurer leur propre notoriété, sorte de publicité par les défunts : Jacques Guillemeau publiera ainsi dans ses *Œuvres de chirurgie* le compte-rendu de ses rapports d'autopsie de Charles IX, Henri III et Henri IV (14), tandis que chroniqueurs, serviteurs, aumôniers se feront eux-aussi le porte-voix très détaillé de l'ensemble de ces soins *post mortem*.

L'archéo-anthropologie permettra dans certains cas de confronter données textuelles et scientifiques, comme par exemple dans le cas d'Anne d'Alègre, comtesse de Laval : morte en 1619, elle subit une éviscération complète doublée d'une craniotomie. Viscères et cerveau sont remplacés par une matière compacte brun clair poudreuse odoriférante, mélange de copeaux de bois, de segments de tiges et de racelles, de calices floraux, graines et quelques feuilles : 90% de thym, sinon origan et genévrier. Un bourrage des cavités, boîte crânienne et cage thoracique, est effectué. Le corps est ensuite pris dans un linceul de toile maintenu à l'aide de cordelettes de chanvre, déposé dans un cercueil anthropomorphe en plomb inclus dans un cercueil en bois sur lequel a été posé le "reliquaire" de cœur en plomb (15).

Vingt ans après, lorsque meurt de la peste un jeune noble anglais, Thomas Craven, son corps est mis en un cercueil de plomb, un bouquet de plantes séchées à longues tiges placé entre les jambes, et l'intérieur de son cadavre est "bourré" d'une substance composée d'*Artemisia sp.*, lamiacée et apiacée (16). Ce dernier cas est révélateur du danger que représente l'embaumement d'un corps mort ; certains praticiens n'hésitent pas à ouvrir des corps morts dans un contexte de maladie épidémique particulièrement contagieuse et dangereuse, tandis que d'autres, comme avec la variole de Louis XV (1774), refusent tout bonnement de réaliser ce soin pour cause de danger extrême. Certains chirurgiens ne s'y sont pas trompés et demandent une "prime de risque" lorsqu'il s'agit de pratiquer des soins d'embaumement, car la décomposition/putréfaction en elle-même est considérée comme une grande pourvoyeuse de miasme pouvant mettre en danger la vie de celui qui travaille les corps morts. Comme le révèle le dépouillement des comptes des funérailles, loin d'être une tâche ingrate, l'embaumement du corps des nantis se révèle être en outre une activité particulièrement rentable.

NOTES

- (1) CHARLIER P. - *Médecin des morts*, Paris, Fayard, 2006.
- (2) GALLIEN V., PÉRIN P., RAST-EICHER A., DARTON Y., O C. - "La tombe d'Arégonde à Saint-Denis. Bilan des recherches menées sur les restes organiques humains, animaux et végétaux retrouvés en 2003", in Alduc-Lebagousse A. (dir.). *Inhumations de prestige ou prestige de l'inhumation ?*, Caen, CRAHM, 2009, 203-226.
- (3) *Annales Bertiniani Auctore Hincmaro*, a. 877, MGH, *Scriptores*, VI, 137.
- (4) CHARLIER P., EMBS A., UBELMANN Y., PATOU-MATHIS M., HUYNH-CHARLIER I., LO GERFO L. - "Le tombeau dit "de Foulque Nerra III" : étude archéologique et anthropologique", in

Charlier P. (dir.), *Actes du 2ème Colloque International de Pathographie (avril 2007)*, Paris, De Boccard, 2009, 73-120.

- (5) GEORGES P. - "L'embaumement médiéval des nantis", *Pour la Science*, 2006, 50, 98-101.
- (6) CHARLIER P., POUPON J., JEANNEL G.F., FAVIER D., POPESCU S.M., WEIL R., MOULHERAT C., HUYHN-CHARLIER I., DORION-PEYRONNET C., LAZAR A.M., HERVÉ C., LORIN G. - "The embalmed heart of Richard the Lionheart (1199 A.D.) : a biological and anthropological analysis", *Sci Rep*, 2013, 3, 1296.
- (7) LEHOUX G. - "Mort et funérailles du duc de Berry (juin 1416)", *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1956, 114, 76-96.
- (8) CHARLIER P., POUPON J., JEANNEL G.F., FAVIER D., POPESCU S.M., HUYHN-CHARLIER I., LAQUAY L., BOUDOUA O., DORION-PEYRONNET C. - "The embalming of John of Lancaster, first Duke of Bedford (1435 AD) : a forensic analysis", *Med Sci Law*, sous presse.
- (9) Dom DRUON - *Journal historique de l'extraction des cercueils de plomb des Rois, des Reines, Princes et Princesses, Abbés et autres Personnes qui avaient trouvé sépultures dans l'Église de l'Abbaye Royale de St Denis en France*, Paris, Archives Nationales, 1793.
- (10) CHARLIER P., POUPON J., BOUCHET F., et al. - "Étude ostéo-archéologique des restes d'Agnès Sorel (Loches, Indre-et-Loire)", in Charlier P. (dir.) *Actes du 2ème Colloque International de Pathographie (Avril 2007)*, Paris, De Boccard, 2009, 419-527.
- (11) BAVEYE L. - "La mort de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (15 juin 1467) d'après une lettre de son apothicaire Poly Bulland et les comptes des funérailles de ce prince", <http://cour-de-france.fr/article2123.html>.
- (12) CHARLIER P., GEORGES P. - "Techniques de préparation du corps et d'embaumement à la fin du Moyen Age", in Alduc-Lebagousse A (dir.) *Inhumations de prestige ou prestige de l'inhumation ? Caen*, CRAHM, 2009, 405-437.
- (13) CHARLIER P., POUPON J., HUYHN-CHARLIER I., SALIÈGE J.F., FAVIER D.C., LUDÉS B. - "Fatal alchemy", *BMJ* 2009 ; 339 : 1402-1403.
- (14) GUILLEMEAU J. - *Œuvres de chirurgie*, Rouen, 1649, p. 856-858. VONS J., "Des procédures et de l'usage des embaumements chez J. Guillemeau (1550-1613) et S. Blankaart (1660-1704)", in CHARLIER P. (dir.) *Deuxième colloque de pathographie (Loches, avril 2007)*, Paris, De Boccard, 2009, 293-303. Et : LE FLOCH-PRIGENT P., BONNICHON Ph., PARIENTE D., "La mort du roi Henri IV (14 mai 1610). Analyse du compte rendu d'autopsie de Jacques Guillemeau", *Histoire des sciences médicales*, 43, 2009, 177-184.
- (15) COLLETER R., CHARLIER P., TRÉGUIER J., PRUVOT S., POUPON J. - "Les derniers jours des Comtes de Laval. Étude ostéo-archéologique des restes de Guy XX et d'Anne d'Alègre", in CHARLIER P (dir.) *Actes du 3ème Colloque International de Pathographie (Bourges, avril 2009)*, Paris, De Boccard, 2011, 449-500.
- (16) HADJOUIS D, CORBINEAU R. - "Analyses d'une momie d'un protestant anglais mort en 1636 (Saint-Maurice, Val-de-Marne)", in BIZOT B., SIGNOLI M. (dir.) *Rencontres autour des sépultures habillées*, GAAF, 2009, 127-135.

RÉSUMÉ

L'embaumement tel qu'il est pratiqué en Occident doit répondre à deux exigences : conserver le corps jusqu'à l'achèvement des cérémonies funèbres (fonction pratique) ; lui donner une « odeur de sainteté » qui permettra son entrée au Paradis lors de l'« apo théose » (fonction théologique). Sont ici présentées quelques analyses anthropologiques et ostéo-archéologiques pratiquées par notre équipe, et qui montrent bien la complexité de ces pratiques.

SUMMARY

Western embalming follows two main goals: a practical function of post-mortem body conservation at least the long time necessary for the organization of a funeral ceremony. But also a theological function with the transformation of the dead body into a good smelling corpse that will be received in Paradise during the "apotheosis". Several forensic anthropological and osteo-archaeological recent studies have enlightened the complexity of such practices. We present here the main results of such studies carried out by our research team.